

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y
AFFERENTE
DU 1er JUILLET 2006 AU 31 DECEMBRE 2006**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant le 2^{ème} semestre 2006.

Remarques préliminaires

une licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;

seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 2^{ème} semestre 2006

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
France	2	5.170.000
Royaume Uni	3	563.843
Danemark	1	250.000
Bulgarie	1	5.000.000
USA	3	2.656.618
Canada	1	1.000.000
Jordanie (*)	1	571.500
TOTAL	12	15.211.961

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	2	3.000.000
France	4	5.160.000
Royaume Uni	1	2.500.000
Norvège	2	4.500.000
Autriche	1	1.000.000
Turquie	1	5.000.000
Bulgarie	1	5.000.000
USA	4	12.600.000
Israël	1	150.000
TOTAL	17	38.910.000

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge

(*) Vente à l'Armée jordanienne